



Conseil municipal du mercredi 14 Septembre 2022.

2022-ko IRAILAREN 14-ko bilkura

Bi mila hogeita bi urtean, IRAILAREN 14-an, arratseko zortzitan, herri huntako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiaiko tokian, Jean Michel ANCHORDOQUY lehendakartzapean, Auzapeza

Séance du 14 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le 14 septembre à vingt heure, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jean Michel ANCHORDOQUY, Maire

Présents : ANCHORDOQUY Jean Michel,

IBARROLA Pascal-

SABAROTS Anne Marie, SEYCHAL Antton, URRIZAGA Peio, CEDARRY Suzanne- BIDONDO Jean Pierre. ETCHEVERRY Bernadette- ONDICOL Beñat- INCAURGARAT Nathalie - ORHATEGARAY Ramuntxo,

Absent : ARROSSA Lidia- MARISCO Jean Pierre, OXOBY Monique,

Secrétaire de séance : Eñaut TAFERNABERRY.

Présents : 11/14

2022/ 60- Taux de la taxe d'aménagement

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date de 2018 le taux de la taxe d'aménagement a été fixé 2,5 %.

Il précise que ce taux peut être modifié chaque année par une délibération intervenant au plus tard le 30 novembre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Il propose donc de porter le taux de la taxe d'aménagement à **3 %**.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2023, le taux de la taxe d'aménagement à **3 %** %.

Fait à BIDARRAY

Le 14 SEPTEMBRE 2022

